

Compte rendu du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges

Réuni le 11 mars 2026

Liste des membres	2
I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 10 décembre 2025.....	3
II. Tarifs des formations ouvertes en formation continue (annexe 1).....	3
III. Maquette de formation de la licence professorat des écoles (LPE) (annexes 2 à 5) :	4
IV. Désignation de Monsieur Reymbaut au COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 6) :	6
V. Capacités d'accueil du Diplôme d'Université (DU) « consolidation des savoirs » de l'Inspé de l'académie de Limoges – 2026-2027 (annexe 7) :	6
VI. Modifications de la maquette du DU « Devenir acteur de l'école inclusive » (annexe 8) :	7
VII. Demande de subvention du bureau des étudiants (BDE) de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexes 9 à 11) :	7
VIII. Demande de subvention pour le projet de recherche GENIES (Genre et Interactions dans l'Enseignement Secondaire) (annexe 12) :	7
IX. Informations diverses	8

Liste des membres

Liste des membres ayant voix délibérative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	BLANCHER	IEN - Circonscription Haute-Vienne 6
Mme	BOUSSELY	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
M.	DOBBELS	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	ELION	ITRF – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	HAGEGE	PU - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	LEBRAUD	Doyenne des IEN ET-EG - Académie de Limoges
Mme	LEGROS	MCF - Inspé de l'académie de Limoges
M.	LUCHEZ	Directeur de l'EAFC - Académie de Limoges
Mme	MAGNE	Représentante de l'association CEMEA
Mme	MAUD	IA-IPR d'Espagnol – Académie de Limoges
Mme	MESLIER	Vice-Présidente du Conseil d'Administration – Université de Limoges
M.	OBERT	Président du conseil d'institut - IGÉSR honoraire
M.	PLANQUES	Ingénieur pédagogique - Inspé de l'académie de Limoges
M.	RÉMONDIÈRE	MCF – Directeur adjoint - Inspé de l'académie de Limoges
Mme	VEILLON	Proviseure adjointe - Lycée Les Vaseix Limoges
M.	WEIL	PU - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix délibérative représentés :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	CORET	MCF - Université de Poitiers
M.	DONZEAU	Principal du collège Jean Moulin – Brive La Gaillarde
M.	LORENZO	PRCE - Inspé de l'académie de Limoges
M.	REIX	Directeur de l'atelier Canopé 87
Mme	ROUCHAUD	PRAG - Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres ayant voix consultative présents :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
Mme	DIDOU-AYARI	Représentante de la BU Inspé et FLSH – Université de Limoges
Mme	ISIDORE	Responsable de la scolarité – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	GAUMET	Directrice adjointe du premier degré – Inspé de l'académie de Limoges
Mme	MARTIN	Assistante de direction – Inspé de l'académie de Limoges
M.	ROUVELLAC	Directeur – Inspé de l'académie de Limoges

Liste des membres invités :

CIVILITÉ	NOM	TITRE
M.	ALLEE	Co-responsable de la LPE – FLSH de Limoges

M. Obert, président du conseil d'institut de l'Inspé de l'académie de Limoges, ouvre la séance à 14h06.

Il accueille les deux représentants du collège E (personnels administratifs et techniques de l'Inspé) élus lors des élections partielles au conseil d'institut de l'Inspé des 25 et 26 février 2026 :

- Mme Elion, gestionnaire de scolarité ;
- M. Planques, ingénieur pédagogique.

M. Obert précise qu'en ce qui concerne le collège F (représentants des étudiants), aucune candidature n'a été déposée. Des élections devront donc être réorganisées ultérieurement.

Le quorum étant atteint en début de séance, le conseil peut valablement délibérer.

I. Approbation du compte rendu du conseil d'institut du 10 décembre 2025

M. Obert s'adresse aux conseillers et leur demande s'ils souhaitent faire des observations sur le compte rendu du 10 décembre 2025.

Aucune remarque n'étant formulée par les participants, M. Obert soumet ce compte rendu au vote. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	21	Pour	21	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

II. Tarifs des formations ouvertes en formation continue (annexe 1)

Ce point concerne la validation des tarifs des formations de l'Inspé de l'académie de Limoges ouvertes en formation continue pour l'année universitaire 2026-2027. Ces tarifs sont essentiels pour la planification budgétaire et l'information des futurs stagiaires.

M. Rouvellac, directeur de l'Inspé de l'académie de Limoges, précise que les principales nouveautés sont :

- l'introduction d'un tarif « formation continue » pour la nouvelle licence professorat des écoles (LPE), aligné sur celui des Masters,
- une augmentation du tarif pour le Master Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) mention « Pratiques et ingénierie de la formation (PIF) » parcours « Expertise en formation des adultes (ExFA) ».
- il indique que les tarifs affichés pour les nouveaux Masters enseignement et éducation (M2E) ne concernent que les étudiants non-lauréats du concours, les lauréats ne pouvant pas s'inscrire via la formation continue.

M. Obert demande des précisions sur les tarifs et le commentaire affichés pour le Diplôme d'Université (DU) « consolidation des savoirs ». Mme Isidore, responsable de la scolarité à l'Inspé, explique que le commentaire associé a pour objectif de préciser la distinction entre le régime de la formation initiale et celui de la formation continue. Il s'agit d'apporter un éclairage sur la situation des étudiants qui s'inscriraient dans ce DU en formation initiale. Dans ce cas-là, ils devront s'acquitter d'un montant total correspondant aux droits d'inscription nationaux (254 €) auxquels s'ajouteront les frais de formation (176 €).

Après ces éclaircissements, M. Obert propose de passer au vote. Les tarifs des formations de l'Inspé de l'académie de Limoges ouvertes en formation continue sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	21	Pour	21	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

III. Maquette de formation de la licence professorat des écoles (LPE) (annexes 2 à 5) :

Mme Boussely, professeure agrégée à l'Inspé de l'académie de Limoges, et M. Allée, professeur des universités à la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (FLSH) de Limoges, co-responsables de la nouvelle licence professorat des écoles (LPE), présentent la maquette détaillée de cette formation à l'aide des documents joints en annexe.

• Contexte et objectifs de la formation

M. Allée rappelle que la LPE est créée dans le cadre de la réforme de la formation initiale des enseignants et fait l'objet d'un double cadrage : ministériel d'une part et local d'autre part.

Cette licence est portée par l'Inspé et co-construite avec deux autres composantes de l'Université (FLSH et Faculté des Sciences et Techniques (FST)) et le Rectorat de l'académie de Limoges. Dès lors, des groupes de travail disciplinaires et thématiques ont été constitués, associant des représentants de l'Université et du Rectorat.

Depuis la rentrée 2025, la coordination est assurée d'une part par Mme Boussely et M. Allée pour l'Université et par M. Boyer, doyen du collège des Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR), et Mme Lapaquette, doyenne du collège des Inspecteurs de l'Éducation nationale (IEN), pour le Rectorat. Des réunions plénières sont organisées régulièrement pour assurer le partage d'informations et une harmonisation entre les différents groupes de travail.

Mme Boussely détaille les objectifs principaux de la LPE qui visent à former des professionnels polyvalents et réflexifs :

- la maîtrise des savoirs disciplinaires nécessaires à l'enseignement des disciplines à l'école primaire (programmes des cycles 3 et 4) ;
- la compréhension des spécificités de l'école primaire (la maternelle, les démarches pédagogiques) ;
- le développement de la polyvalence du professeur des écoles, cette dernière devant être comprise non comme une juxtaposition de disciplines mais comme la capacité à les articuler entre elles pour enseigner les savoirs ;
- le développement d'une première approche des enjeux professionnels (connaissance de l'enfant, du contexte institutionnel, de la diversité des publics) ;
- la mise en stage dans les différents cycles de l'école et dans les structures éducatives autres (instituts médico-éducatifs (IME), périscolaire à projets...). La formation inclura 12 semaines de stage réparties sur la licence. Ces stages combineront des formats massés et filés pour permettre aux étudiants d'observer la diversité des niveaux et de voir l'évolution des élèves sur la durée. Il devrait également être proposé aux étudiants la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger ;
- la préparation aux épreuves du concours de recrutement de professeurs des écoles (CRPE) dès la première année, avec une progression sur les trois années de la licence.

• Structure et contenu de la maquette

La maquette de la LPE a été structurée pour articuler les exigences nationales et les spécificités locales. Plutôt que de conserver les quatre blocs ministériels, elle est composée de cinq unités d'enseignement (UE) afin de mieux regrouper les contenus et équilibrer les volumes horaires :

- l'UE1 et l'UE2 sont dédiées aux savoirs fondamentaux (français et mathématiques) ;
- l'UE3 et l'UE4 sont consacrées aux savoirs de la polyvalence (arts, éducation physique et sportive (EPS), langues vivantes, sciences, histoire-géographie et enseignement moral et civique (EMC)) ;
- l'UE5 aborde le contexte d'enseignement et l'approche professionnelle et regroupe les blocs nationaux 2, 3 et 4.

Les contenus pédagogiques ont été détaillés pour chaque UE, mettant en avant des projets concrets, un renforcement disciplinaire en français et en mathématiques, une approche pratique de l'EPS afin de mettre les étudiants dans des conditions proches de la réalité du terrain souvent sans infrastructures dédiées, et une prise en compte des spécificités territoriales comme la ruralité et les classes multiniveaux.

- **Intervenants de la LPE**

La formation sera assurée à la fois par des enseignants de l'Université (enseignants chercheurs, enseignants du second degré affectés dans le supérieur (ESAS)) mais aussi par des intervenants de l'Éducation nationale (enseignants du premier degré et du second degré). M. Allée précise que pour la rentrée 2026, on tend vers une quotité de 53 % d'intervenants de l'Université et de 47 % de personnels de l'Éducation Nationale. Il ajoute que d'ici 2030, l'évolution du contexte des ressources humaines devrait permettre un rééquilibrage des quotités en faveur des personnels de terrain et atteindre une répartition de 50/50 comme prévu par le cadrage national.

- **Modalités de contrôle des connaissances et des compétences**

La réflexion sur les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) a abouti à un choix clair, justifié par les contraintes de la polyvalence et de la préparation au concours.

Les équipes pédagogiques ont décidé de conserver un système d'évaluation classique avec deux sessions d'examen (une session principale et une session de rattrapage), plutôt que d'opter pour un contrôle continu intégral. Ce choix vise à ne pas surcharger le temps d'enseignement par des évaluations continues dans un emploi du temps déjà dense et à mieux préparer les étudiants au format du concours.

Les règles de compensation ont également été définies pour garantir un socle de compétences minimal dans chaque domaine. Aussi, Il n'y aura pas de compensation générale entre les UE. Chaque UE devra être validée avec une note minimale de 10/20. Une exception est faite pour les UE3 et UE4 (enseignements polyvalents) qui pourront se compenser entre elles, à condition d'obtenir une note seuil de 08/20 dans chacune. De même, la compensation sera également possible entre les matières au sein de ces UE mais avec également des notes seuil de 08/20.

La construction détaillée des MCCC devra être finalisée en juin 2025. Le travail sur les calendriers semestriels va quant à lui bientôt débiter.

- **Procédures d'accès pour les étudiants**

La LPE ouvrira en première année et deuxième année de licence (L1 et L2) à la rentrée 2026 avec une capacité d'accueil de 50 étudiants en L1. L'accès en première année de cette licence se fait via la plateforme *Parcoursup*.

Mme Boussely précise que certains étudiants, notamment issus de l'actuelle première année de la licence « parcours préparatoire au professorat des écoles (PPPE) » ou encore des étudiants en réorientation ou venant d'autres académies pourront être accueillis directement en deuxième année de LPE. La procédure d'accès est dans ce cas différente. Les candidats doivent déposer un dossier de candidature sur la plateforme *eCandidat* selon un calendrier plus tardif que celui de *Parcoursup*.

L'ensemble de ces candidatures sera examiné par une commission ad hoc.

- **Discussions et vote**

À la suite de cette présentation plusieurs conseillers s'interrogent et/ou font part de leurs inquiétudes sur certains points.

M. Obert exprime sa préoccupation quant à la dilution dans la structure globale de certaines heures, telles que celles dédiées à l'adaptation au territoire ou encore à la formation à l'informatique au sens de la pensée algorithmique par exemple. Mme Boussely et M. Allée expliquent que ces heures sont bien prévues et associées à des enseignements spécifiques.

Concernant le renforcement disciplinaire de 60 heures, il souhaiterait savoir si celui-ci sera personnalisé. Mme Boussely répond que ce renforcement est envisagé au sein même des disciplines et non sur des temps spécifiques.

M. Obert s'interroge aussi sur la pertinence de la non-compensation des UE1 et UE2. Mme Boussely explique ce choix comme un signal d'exigence pour garantir un niveau solide dans les deux disciplines fondamentales que sont le français et les mathématiques. Mme Meslier, vice-présidente du conseil d'administration de l'Université de Limoges, approuve cette décision et ajoute que selon les cas, le jury peut toujours décider de lever la compensation s'il le juge nécessaire.

Mme Hagège, professeure des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges s'étonne de ne pas voir davantage d'approches par compétences dans la maquette. Mme Boussely explique que les contraintes calendaires n'ont pas permis de mettre en place cela mais que dans le futur il est prévu d'évoluer en ce sens.

Cependant, elle précise que l'approche par compétences sera pensée dans les MCCC qui vont être proposées.

Mme Hagège souhaiterait aussi savoir si les compétences psycho-sociales ont été prises en compte dans la formation. Mme Bousely confirme que c'est le cas avec une idée de progressivité entre la LPE et le futur Master enseignement et éducation (M2E).

M. Obert, M. Rouvellac puis Mme Meslier remercient à tour de rôle l'ensemble des collègues qui participent à ce travail conséquent, constructif et collaboratif.

M. Obert soumet la maquette de la LPE au vote des conseillers. Celle-ci est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	21	Pour	21	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IV. Désignation de Monsieur Reymbaut au COSP de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexe 6) :

Les conseillers doivent se prononcer sur la désignation d'un nouveau membre au conseil d'orientation scientifique et pédagogique (COSP) de l'Inspé de l'académie de Limoges.

Pour rappel, le COSP se compose de trente-deux membres dont huit sont désignés par le conseil d'institut. Sur ces huit personnalités, l'une d'entre elle, Madame Magalie Auroy, directrice de l'école Guy Monnerot à Boisseuil, a souhaité mettre fin à son mandat au sein de ce conseil.

Le conseil d'institut propose la candidature de M. Reymbaut, Inspecteur de l'Éducation Nationale et conseiller technique « école inclusive » de l'académie de Limoges, pour lui succéder.

M. Obert propose aux membres du conseil de passer au vote. La candidature de M. Reymbaut est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20 (*)	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	--------	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

(*) le nombre de votants est modifié suite au départ d'une conseillère

V. Capacités d'accueil du Diplôme d'Université (DU) « consolidation des savoirs » de l'Inspé de l'académie de Limoges – 2026-2027 (annexe 7) :

Ce point concerne l'ajustement de la capacité d'accueil totale du Diplôme d'Université (DU) « Consolidation des savoirs » de l'Inspé de l'académie de Limoges pour l'année universitaire 2026-2027.

Il est proposé de réduire cette capacité d'accueil de 20 à 19 places. Cette modification est justifiée par la suppression du parcours Professeur de lycée professionnel (PLP) au sein de ce DU. La place qui lui était allouée est donc retirée de la capacité totale.

La capacité d'accueil totale du DU « consolidation des savoirs » pour l'année universitaire 2026-2027 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VI. Modifications de la maquette du DU « Devenir acteur de l'école inclusive » (annexe 8) :

Les conseillers doivent se prononcer sur des propositions de modifications de la maquette du DU "Devenir acteur de l'école inclusive" pour l'année universitaire 2026-2027. M. Luchez, directeur de l'école académique de la formation continue (EAFC) de Limoges, précise que ces demandes d'ajustement sont le fruit des retours d'expérience des stagiaires et des formateurs lors du conseil de perfectionnement. Il souligne ainsi l'intérêt et la pertinence d'un tel conseil.

Les modifications principales consistent :

- à reformuler un intitulé au sein de l'unité de formation (UF) 4 ;
- à regrouper deux options au sein de l'UF5 : l'option « s'orienter vers la recherche » est ainsi fusionnée avec l'option « être pilote pour développer l'école inclusive dans son établissement ou sa discipline » pour devenir « piloter une dynamique inclusive en s'appuyant sur la recherche ». Ce regroupement vise à optimiser l'offre de formation et à répondre à des contraintes horaires. Par ailleurs, un temps commun à tous les stagiaires, à hauteur de 6 heures, est ajouté afin de leur permettre de faire leur choix entre les différentes options proposées.

M. Rouvellac précise que le volume horaire global du diplôme reste inchangé.

M. Obert soumet au vote des conseillers ces demandes de modifications du DU « devenir acteur de l'école inclusive » pour l'année universitaire 2026-2027. Ces dernières sont approuvées à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VII. Demande de subvention du bureau des étudiants (BDE) de l'Inspé de l'académie de Limoges (annexes 9 à 11) :

Le bureau des étudiants (BDE) de l'Inspé de l'académie de Limoges a soumis une demande de subvention de 600 € pour l'aider à financer ses activités.

Au regard du bilan financier, il apparaît que le BDE présente un exercice bénéficiaire important pour l'année écoulée. Mme Legros, maîtresse de conférences à l'Inspé de l'académie de Limoges, explique cela par l'annulation d'un événement festif majeur faute d'un nombre suffisant de participants, laissant dès lors des fonds non dépensés. M. Obert rappelle qu'une association ne doit pas thésauriser les subventions.

Ainsi, compte tenu de l'exercice bénéficiaire important du BDE et de la baisse de la dotation allouée par l'Université à l'Inspé pour l'année 2026, il est proposé de leur accorder une subvention d'un montant de 500 €, soit le même montant que celui qui leur avait été accordé l'an dernier.

M. Obert propose aux conseillers de passer au vote. La demande de subvention du BDE d'un montant de 500 € auprès de l'Inspé de l'académie de Limoges est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

VIII. Demande de subvention pour le projet de recherche GENIES (Genre et Interactions dans l'Enseignement Secondaire) (annexe 12) :

Une demande de subvention de 600 € est présentée dans le cadre d'un projet de recherche intitulé « Genre et interactions dans l'enseignement secondaire (GENIES) ».

Mme Legros et M. Weil, professeur des universités à l'Inspé de l'académie de Limoges, participent

à ce projet, mené en collaboration avec d'autres universités de la région Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux et Poitiers). Il vise à étudier les inégalités de genre dans les interactions en classe de mathématiques et de langues vivantes à la fois dans des établissements ruraux et urbains (collèges et lycées).

Mme Legros précise que la demande de 600 € correspond en réalité à un financement de 200 € par an sur trois ans.

La demande de subvention de 200 € pour l'année en cours est soumise au vote des conseillers et approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés. Le financement pour les années suivantes devra faire l'objet de nouvelles demandes.

Nombre de votants	20	Pour	20	Contre	0	Abstention	0
--------------------------	----	-------------	----	---------------	---	-------------------	---

IX. Informations diverses

Une question a été soulevée concernant la possibilité pour un membre du conseil, résidant loin, de participer aux séances en visioconférence ou en mode hybride.

Le président et d'autres conseillers ont exprimé leur réticence face à cette proposition. L'argument principal est que les réunions en présentiel permettent des échanges informels essentiels qui se perdent en distanciel. La crainte a également été exprimée qu'une exception conduise à une généralisation de la visioconférence, nuisant à la dynamique du conseil. Aucune décision formelle n'a été prise, mais le sentiment général est défavorable à l'instauration de réunions hybrides. Le conseil convient cependant que la question pourra être réexaminée lors d'une future séance.

Les conseillers ne souhaitant pas aborder d'autres questions diverses, M. Obert les remercie et clôt la séance à 16h04.

Le Directeur de l'Inspé
de l'académie de Limoges,



Éric ROUVELLAC

Le Président du conseil d'institut
de l'Inspé de l'académie de Limoges,



Dominique OBERT

La secrétaire de séance,



Sophie MARTIN